

UE – Déclaration de conformité n. 2025-01

Nous déclarons par les présentes que les dispositifs désignés ci-dessous répondent, de par leur conception et leur construction, aux exigences des directives suivantes:

- ▶ 2006/42/CE Directive relative aux machines
- ▶ 2011/65/UE Directive RoHS
- ▶ 2014/30/UE Directive Compatibilité électromagnétique

La déclaration de conformité UE est valable pour les appareils et la désignation de produit suivants:

Groupe de produits Installation de traitement des eaux grises Dehoust GWtec®

**Numéros de modèle,
numéros d'article**

- Dehoust GWtec® 140, 813371
- Dehoust GWtec® 240, 813372
- Dehoust GWtec® 340, 813373
- Dehoust GWtec® 440, 813374
- Dehoust GWtec® 540, 813392
- Dehoust GWtec® 640, 813393

Fabricant

Dehoust GmbH
Gutenbergstr. 5-7
69181 Leimen, Allemagne

Les principales normes appliquées sont les suivantes:

- ▶ EN ISO 12100:2010 Sécurité des machines – Principes généraux de conception – Appréciation du risque et réduction du risque
- ▶ EN 60204-1:2018, ISO CEI 60204-1:2016 Sécurité des machines – Équipement électrique des machines – Partie 1 : Règles générales
- ▶ DIN EN 1717:2023 Protection contre la pollution de l'eau potable dans les installations de bâtiments et exigences générales des dispositifs de protection contre la pollution par retour
- ▶ DIN EN 16941-1:2022 Systèmes de récupération des eaux de pluie pour les usages non potables – Partie 1 : Conception, performances et essais

Rédigé par Jürgen Kolb, chargé de mission CE

Leimen, le 17 mars 2025

Lieu et date de délivrance



Andreas Bichler
CEO